

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 2 juin 2026,

Délibération enregistrée sous le numéro : **798/2026/FVE**
Conseil d'Administration du 5 juin 2026

Sujet : Habilitations des Diplômes d'Université (DU) et Diplômes Inter-Universitaires (DIU) pour la rentrée 2026.

Les demandes d'habilitation des Diplômes d'Université (DU) et Diplômes Inter-Universitaires (DIU) pour la rentrée 2026 sont les suivantes :

IAE :

DU-DIU	Création ou modification	Public	Tarif
DU Intelligence Artificielle appliquée aux métiers et aux organisations	Création	Formation Initiale (FI) et Continue (FC)	600€ (FI) 3500€ (FC)
DU Management 360° – Piloter, coopérer et transformer les organisations	Création	Formation Continue (FC)	4000€ (FC)

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 26
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 26
Pour : 26
Contre : 0

Fait à Limoges, le 5 juin 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de juin 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 8 juin 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges